

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

Séance du 14 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze janvier à quatorze heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Patrick HUET, maire.

<u>Etaient présents</u>	Patrick HUET, maire – Jean-Luc LE PACHE, 1 ^{er} adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 2 ^e adjointe – Xavier DECROIX – Marie-Claude DUPERRÉ – Liliane LEYRAT
<u>Etaient représentés</u>	Josette ALICE, 3 ^e adjointe, procuration donnée à Patrick HUET Brigitte CAZENAVE, procuration donnée à Marie-Claude DUPERRÉ Henri SIMON, procuration donnée à Liliane LEYRAT
<u>Etait absente</u>	Danouchka PRIGENT
<u>Secrétaire de séance</u>	Marie-Louise RIVOALEN

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

2. EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LANCEMENT DES TRAVAUX

Le maire rappelle que le conseil municipal, le 21 mai 2016, a attribué les marchés de l'assainissement collectif des 5 nouvelles tranches :

- Krec'h Simon
- Krec'h Tarec/Kergoareva
- Le Gardenno
- Krouezen
- Le Guerzido

Il précise que la notification des subventions de l'Agence de l'eau, principal financeur public, n'a été reçue que fin décembre 2016.

Jean-Luc LE PACHE indique que la commission Finances, économie, communication s'est réunie le 30 décembre pour étudier les aspects financiers de ce dossier.

Ceux-ci ne sont pas totalement figés puisqu'une consultation d'établissements bancaires est en cours.

Néanmoins la répartition du financement entre :

- les subventions,
- les futurs usagers (sous la forme de la participation financière à l'assainissement collectif),
- les emprunts

n'est pas très éloignée des paramètres prudents qu'elle avait retenus il y a plus de deux ans à l'origine du projet.

Les membres de la commission ont considéré à l'unanimité que, d'un point de vue financier, les travaux pouvaient être lancés dès à présent.

Liliane LEYRAT demande si tous les travaux commenceront en même temps et précise que cela pourrait poser des difficultés.

Le maire répond que naturellement les contraintes liées à l'activité, notamment estivale, seront prises en compte pour ordonnancer les travaux.

Le maire indique que lors de la réunion de la commission du 30 décembre, les membres ont considéré que, compte tenu de l'importance de ce projet, la bonne gouvernance devait conduire à réunir le conseil municipal rapidement pour lancer officiellement les travaux.

Le maire indique que la question qu'il pose est très simple :

- Approuvez-vous le lancement des travaux d'assainissement collectif pour les 5 tranches pour lesquelles le conseil municipal a attribué les marchés le 21 mai 2016, à savoir :
 - Krec'h Simon
 - Krec'h Tarec/Kergoareva
 - Le Gardenno
 - Krouezen
 - Le Guerzido

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2015 approuvant le projet d'extension du réseau collectif ;

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28 ;

Vu le budget annexe de l'assainissement ;

Vu la décision du conseil municipal en date du 21 mai 2016, portant attribution des marchés pour l'extension du système d'assainissement collectif des eaux usées pour 5 tranches ;

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, économie, communication le 30 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Approuve le lancement des travaux d'assainissement collectif pour les 5 tranches (Krec'h Simon - Krec'h Tarec/Kergoareva - Le Gardenno – Krouezen - Le Guerzido) pour lesquelles le conseil municipal a attribué les marchés le 21 mai 2016.**
- **Mandate le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

3. SUBVENTION POUR L'OFFICE DE TOURISME

Le maire expose la demande de l'office du tourisme qui consiste à lui accorder un acompte sur la subvention de fonctionnement de 2017. L'acompte sollicité s'élève à 5 000 €.

Le maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'acompte sollicité par l'office de tourisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de participation financière au fonctionnement des charges de l'office de tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : -

- **Décide d'attribuer une avance de 5 000 euros à l'office de tourisme à valoir sur la subvention de fonctionnement de l'exercice 2017.**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune ;**
- **Autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

La séance est levée à 14 h 45

Le maire,

Patrick HUET